



[Eudes le Maire dit de Chalo St Mars](#) est à l'origine de la Charte accordée par Philippe 1er qui a permis à la famille Chartier de bénéficier pendant plusieurs siècles d'importants privilèges.

On l'a appelé, selon les temps : Chalo Saint Mas, Chalo ou Challou ou Challo ou Chaillou ou Charlot, de Saint Mars, Chalo Saint Mard, Heu, Eudes Le Maire, Eudes de Chalo Saint Mard, de Saint Mard, de Saint Médard etc. ...

Cité dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, à l'article concernant la définition de "Noblesse par Lettres", les auteurs indiquent que celle-ci provient de lettres d'annoblissement accordées par le Prince.

Encyclopédie de Diderot et d'Alembert - 1758

NOBLESSE PAR LETTRES, est celle qui provient de lettres d'annoblissement accordées par le prince.

Eudes est désigné Maire par Philippe 1er, et devient sieur de Chalo. Il aurait été Seigneur de Saint Mard en Goëlle (près de Dammartin), gouverneur et Châtelain d'Etampes, ainsi que Valet de Chambre du Roi vers la fin du XIème siècle.

Serviteur du Roi, Eudes de Chalo s'offre d'accomplir la croisade pour son souverain. Il propose d'accomplir le voeu de Philippe 1er d'aller au Saint Sépulcre de Jérusalem, en son nom. En récompense de ce service, le roi de France promet à Eudes une charte contenant un certain nombre de privilèges pour lui et ses descendants.

[illegible]

Le roi Philippe I^{er} avait fait le vœu d'aller, armé de toutes pièces, visiter le tombeau du Christ à Jérusalem.



Alors, un de ses serviteurs nommé Eudes Le Maire, dit Chalo Saint Mard, né à Etampes, offrit d'entreprendre

Il eut un fils Ansolde et 5 filles.

En témoignage d'estime et de satisfaction pour le service signalé qui lui était rendu, Philippe I° par un

C'est sur le fief ou hameau de Chérel, près Chalo Saint Mard, qu'était placée, à ce qu'on croit, l'habitation

	Histoire du Pèlerin Eudes le Maire (et poème)
□□	dit Chalo St Mard par Léon Marquis - 1897
	□ (Bibliothèque Nationale 8 YE 5914)

Philippe, roi de France, et premier du nom
Voulant de ses péchés obtenir le pardon,
Résolut et jura de faire un long voyage
De voir Jérusalem pour son pèlerinage
Mais un mal lui survint après qu'il fit ces vœux
Et l'empêcha, dit-on, d'aller dans les Saints Lieux
Un seigneur Etampois du nom d'Eudes Le Maire
Dit Chalo de Saint Mard, de six enfants le père
Au roi se présenta ' Mon maître et souverain
Dit-il, je suis votre homme et votre pèlerin,
j'accomplirai vos vœux ' Le Sire Eudes Le Maire
Pour le roi voyagea, traversa l'onde amère,
Qui du Sépulcre Saint, dut but, le séparait
Il partit pour l'Aurore et revint. Il paraît
Qu'au retour de Chalo, le souverain de France
Fut si reconnaissant que pour sa récompense

Il voulut l'anoblir, affranchir ses enfants,
Ses 5 filles, son fils, et tous leurs descendants
Les filles de son fils, sa race féminine
Les fils de ses enfants, sa race masculine
De tous droits et impôts soit par terre ou par eaux
Payés au roi de France, ainsi qu'à ses vassaux
Des subsides, travers, barrages, guets, péages,
Coutumes, ports, acquits, tributs et pontenages
...



L'original de la charte du privilège daté de mars 1083 selon les uns et de mars 1085 selon les autres n'est parvenu jusqu'à nous. Mais en 1248, sous le règne de Saint Louis, trois abbés de Paris déclarent avoir vu et lu l'original, auquel ils ont déclaré conforme la copie qui leur fut soumise et qui servit de base dans les actes des différents gouvernements qui ont succédé à celui de Saint Louis. Ce procédé jeta la suspicion auprès de certains historiens sur le contenu véritable de la charte d'origine. Noël Valois écrivit dans l'Annuaire Bulletin de la société de l'Histoire de France - en [1886](#) puis en [1896](#) - des réquisitoires contre le privilège de Chalo Saint Mard. Tout en insistant sur les nombreuses confirmations effectuées par les différents rois de France, il décrit les différentes tentatives de François Ier et Henri IV notamment à l'encontre du privilège. Il le qualifie même de "mystification", malgré que son application ait duré depuis le moyen-âge (1085) jusqu'en 1752.

Bibliothèque Nationale - Dossier bleu n° 171

'Eudes LE MAIRE de Chalo St Mars qui fut chastelain d'Etampes et illustre dans nos histoires pour av



de Normandie (Bibliothèque Nationale de France, manuscrit de la collection de la bibliothèque de la ville d'Etampes, t. 126), telle, commissions et autres charges et servit

Une condition accessoire au privilège astreint les descendants d'Eudes à la défense d'Etampes par ses bastions Ouest, pendant au moins trois siècles (François Guizot - extrait de Cour d'Histoire moderne T.VI : "... Le roi ordonne en outre, à ses serviteurs d'Etampes, de garder la chambre de Challou, vu que les gens de Challou doivent faire la garde à Etampes, et, que leur chambre y étant établies, ils y feront meilleur garde ...").



La franchise aurait été remise à Eudes bien avant son départ, dès mars 1085. En 1095, le

départ du croisé est imminent, Eudes le Maire confie sa famille au Comte de Flandre, alors en charge de la Couronne de France. En effet, en raison de ses nombreuses exactions Philippe Ier est alors en exil à Londres, auprès des fils de Guillaume le Conquérant.

Parti vers 1097, Eudes de Chalo revient à l'automne 1099 de la Terre Sainte, après avoir accompli la mission que le roi lui avait confiée : décorer le Saint Sépulcre d'un ex-voto de bronze, ainsi que de son armure.

Parmi les enfants d'Eudes, les prénoms de deux d'entre eux sont connus.

Le premier est son fils Ansolde (Anseau), qui participe lui aussi à la première croisade. Né vers 1080, il part en 1099, avec le Duc de Normandie Robert de Courteheuse et Godefroy de Bouillon. Il a parmi ses descendants des chevaliers (son fils Gilebert, co-seigneur de Thieux), croisés (son petit-fils Pierre Fruement, qui part lors de la troisième croisade en 1189 face à Saladin), et gentilhommes (son arrière-petit-fils Manassé, qui participe à la bataille de Bouvines en 1214, avec Philippe Auguste) Il est l'ancêtre du chevalier Lancelot de Saint Mard, Maréchal de France en 1270 sous le règne de Saint-Louis.

La seule fille d'Eudes le Maire dont on connaît le prénom et la postérité est Epiphanie (Tiphaine) de Saint Mard.

Tiphaine, Dame de Chalo Saint Mars, épouse vers 1103 à Etampes Alain Chartier, dit le Fiscalin. Celui-

Le patronyme "Chartier" provient de la contraction du nom de métier de charretier, le chartier.

Leur fils, Alain Le Chartier (ou Le Charretier), né vers 1103, aurait été le pionnier du transport routier en France. Il est comme son père et ses descendants après lui Seigneur de Boissy le sec, puis d'Etampes.

Les descendants d'Alain Chartier sont également entrepreneurs de charretage pendant environ cinq siècles.

Robert Chartier naît vers 1315. Il est le 7ème Seigneur de Boissy le Sec. C'est le premier de la lignée à

Encyclopédie de Diderot et D'Alembert - 1758

FISCALIN : adj. m. (Jurisp.) fiscalinus seu fiscalis, se dit de ce qui appartient au fisc : on dit

Le terme de fiscalins étoit principalement employé pour exprimer ceux qui étoient chargés de l'exploitation

On appelloit aussi fiscalins les fiefs qui étoient du fisc du roi, ou de quelqu'autre seigneur.

On donnoit aussi anciennement le nom de fiscalins, seu tenentes, à ceux que l'on a depuis appelés vassaux



C'est à partir de Robert que les Chartier abandonnent l'entreprise de transport. Les membres de la famille s'orientent alors vers des métiers comme le notariat, l'administration ou le commerce.

Robert a pour soeur Emmeline, née vers 1229. Celle-ci est l'héritière d'un ensemble de terrains dans le quartier de la Sorbonne, portant le nom de Terminus de Paris. Il s'agit d'un quadrilatère, limité par le Panthéon, l'Eglise Saint Etienne du Mont, la rue Saint Jacques et la Sorbonne. Elle cède en 1254 deux maisons au collège des Bons Enfants d'Arras. Une rue du quartier est nommée au XIIème siècle rue Chartière en hommage à la donatrice. Le nom évolue en rue de la Charterie, de la Charreterie au XIIIème siècle, de la Charretière ou de la Charrière au XIVème siècle, puis de la Chartrière ou des Charettes. La rue est reconvertie en impasse et renommée impasse Chartière par un arrêté du 21 octobre 1885.

Comme dans beaucoup de familles de notables du Moyen-Age, un certain nombre de Chartier sont des religieux. L'un d'entre eux, Geoffroy (petit-fils de Robert), né vers 1294, est à la fois le 8ème Seigneur de Boissy le Sec et abbé, prêtre et chanoine de Chartres. Héritier d'une immense fortune, il teste en décembre 1353, et décède le 20 août 1354. Dans son testament,

Geoffroy stipule que ses biens possédés par lui à Paris et aux environs doivent être vendus. Après l'acquittement des legs, le surplus doit être distribué aux pauvres de Paris et de Boissy-le-Sec, "à moins que ses exécuteurs ne jugent à propos d'en disposer autrement". Les exécuteurs testamentaires de Geoffroy sont son neveu Maître Etienne Chartier et le chanoine de Laon et clerc du Roi Etienne Vidé de Boissy, époux d'une nièce de l'abbé Geoffroy, ainsi que Guy Lesueur, Jean Quatre-Deniers et Jacques Vic de Foresta.

Ils décident de fonder un Collège à Paris plutôt que de distribuer l'argent directement aux pauvres : [le Collège de Boissy](#) .